

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUBENAS - 0702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/11/2024 - 8359 - 2012 B 00635 - 789 301 553 - 3 EMPREINTES

3 EMPREINTES,

Société par actions simplifiée

au capital de 30000 €,

Siège social : 462 Avenue Marc Seguin Résidence Innoparc 07000 Privas

RCS Aubenas n° 789 301 553

Procès-Verbal en date du 07 mai 2024

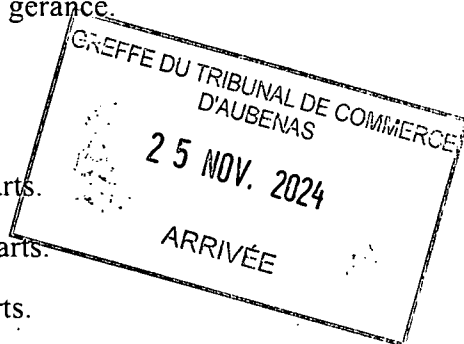
AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

07 mai deux mille vingt-quatre,

Les associés de la société 3 EMPREINTES, société par actions simplifiée au capital de 30000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à 462 avenue Marc Seguin Résidence Innoparc 07000 Privas, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- M. BERTHIER Gaël à concurrence de 10 000 parts.
- M. DELDON Jérôme à concurrence de 10 000 parts.
- M. ORCEL Vincent à concurrence de 10 000 parts.



Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M. BERTHIER Gaël, associé de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 :

- Affectation du résultat ;

1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice, qui se montent à cinq mille quatre cent cinquante quatre euros (5454 €), sont affectés de la manière suivante :

- Apurement des pertes antérieures : deux cent quatre vingt huit euros (288 €).
- Autres réserves : cinq mille cent soixante six huit euros (5166 €).

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois dernières années.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Par décision unanime l'ensemble des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'ensemble des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

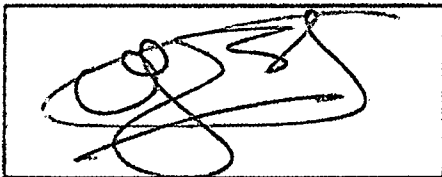
Fait en 3 originaux,

À Privas

Le 07 mai 2024

Les Associés

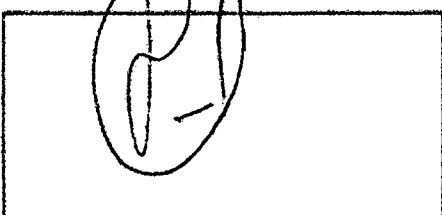
M. Gaël BERTHIER

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'Gaël BERTHIER'.

M. Jérôme DELDON

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'Jérôme DELDON'.

M. Vincent ORCEL

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'Vincent ORCEL'.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes : ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) : ☐

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société		SAS 3 EMPREINTES							
Adresse du principal établissement		462 AVENUE MARC SEGUIN 07000 PRIVAS							
Adresse du siège social, si différent									
Ancienne adresse en cas de changement									
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère									
B - ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité		☐	Activités exercées :		Informatique		
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION									
1 - Résultat fiscal									
Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15 %		6 432		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %									
2 - Plus-values									
PV à long terme imposables au taux de 15 %									
PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)									
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)		☐		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)		☐			
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		☐		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)		☐			
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		☐		Société d'investissements immobiliers cotée		☐			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		☐		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		☐			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		☐		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		☐			
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)		☐		Autres dispositifs		☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		☐			
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer					dans le secteur productif, art. 244 quater W				
D - IMPUTATIONS									
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.									
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.									
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS						Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%			
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ						Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC									
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :									
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :									
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :									
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :									
H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui		Si oui, nom du logiciel utilisé :		Plateforme Comptable			
CGA	☐	Viseur conventionné		☐	N° d'agrément du CGA			ECF	☐
Nom et adresse :									
- du Comptable :		Indép.		SA IN EXTENSO PRIVAS 114 avenue Louis Neel 07000 Privas					
- du Conseil :									
- du CGA ou du viseur conventionné :									
- du prestataire :									

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Annexe à la déclaration N°2065
Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☒

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Montant des sommes versées :					
	- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	À titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	À titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
					Indemnités forfaitaires	Rembours-ements	Indemnités forfaitaires	Rembours-ements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	

K - DIVERS			
Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2023 ③	Net 31/12/2022 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014	9 999	016	9 999		
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040	12 219	042		12 219	
(5) TOTAL I	044	22 218	048	9 999	12 219	
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072	126	074		126	77
Valeurs mobilières de placement	080	10 000	082		10 000	11 399
Disponibilités	084	20 210	086		20 210	27 305
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	30 336	098		30 336	38 781
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	52 554	112	9 999	42 555	38 781

PASSIF	31/12/2023		31/12/2022	
Capital social ou individuel	120	30 000		30 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	300		
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	5 941		
Report à nouveau	134	-288		-288
Résultat de l'exercice	136	5 454		6 241
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	41 407		35 953
Provisions pour risques et charges	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	183		648
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	965		2 180
Comptes courants d'associés	173			
Autres dettes	175			
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	1 148		2 828
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	42 555		38 781

Renvois :				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises		209		210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214	
Production vendue services		217		218	8 881
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	3
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	8 884
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier			immobilier)	242	3 003
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE		243	268	244	268
Rémunérations du personnel				250	
Charges sociales				252	
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce)		255		254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	2
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				
Total des charges d'exploitation (II)				264	3 273
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	5 611
Produits financiers		III	280	820	
Produits exceptionnels		IV	290		
Charges financières		V	294		
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)	VI	300	13	2 000
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices		VII	306	965	1 403
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	5 454
B - RÉSULTAT FISCAL				312	5 454
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	978
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Investissement et souscription outre-mer	344				
Divers, dont :					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				352	6 432
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2				354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables			(dont imputés sur le résultat)		360
Résultat fiscal après imputation des déficits				370	6 432
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2				372	

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts)				Désignation de l'entreprise :		3 EMPREINTES					
I - IMMOBILISATIONS											
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale		
	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice										
Immobilisations - Fonds commercial	400		402		404		406				
incorporelles - Autres	410	9 999	412		414		416	9 999			
I - Terrains	420		422		424		426				
m - Constructions	430		432		434		436				
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
o - Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
c - Matériel de transport	460		462		464		466				
o - Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières	480		482		484		486	12 219			
TOTAL	490	9 999	492		494		496	22 218			
II - AMORTISSEMENTS											
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	9 999	502		504		506	9 999		
I - Terrains		510		512		514		516			
m - Constructions		520		522		524		526			
m - Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
o - Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
c - Matériel de transport		550		552		554		556			
o - Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570	9 999	572		574		576	9 999		
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)											
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
	1	2	3	4	5	6	7	8			
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)			Désignation de l'entreprise : 3 EMPREINTES						
I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775	Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B		780		
II - DÉFICITS REPORTABLES									
- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		982		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 Bis			
- Nombre d'opérations sur l'exercice		982 Ter		- Déficits imputés		983			
- Déficits reportables		984		- Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter						870			
III - DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant						380			
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	3 209		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	377		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☒

Déclaration des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
Calcul de la valeur ajoutée			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL I	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL II	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL III	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	

Néant

Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom		BERTHIER GAELE			
Nom marital				% de détention	33.33	Nb de parts ou d'actions	10 000
Naissance :	Date	02/10/1980	N° Département	07	Pays FR		
	Commune	GUILHERAND GRANGES					
Adresse :	N° et voie	11 RUE MOLIERE			Pays FR		
	Code postal	07000	Commune	PRIVAS			
Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom		DELDON JEROME			
Nom marital				% de détention	33.33	Nb de parts ou d'actions	10 000
Naissance :	Date	07/08/1982	N° Département	43	Pays FR		
	Commune	LE PUY EN VELAY					
Adresse :	N° et voie	QUARTIER VILLEVERTE			Pays FR		
	Code postal	07470	Commune	COUCOURON			
Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom		ORCEL VINCENT			
Nom marital				% de détention	33.33	Nb de parts ou d'actions	10 000
Naissance :	Date	13/12/1969	N° Département	26	Pays FR		
	Commune	MONTELIMAR					
Adresse :	N° et voie	440 CHEMIN DE CHAMPLULON			Pays FR		
	Code postal	07150	Commune	VALLON PONT D'ARC			

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)
Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☒

N° SIREN	789301553		
Dénomination de l'entreprise	3 EMPREINTES		
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	462 AVENUE MARC SEGUIN	
	- Code postal	07000	
	- Ville	PRIVAS	

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N° et voie				Pays
	Code postal		Commune		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☒
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination		
Adresse		
PME au sens communautaire ☐		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPOT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")		
III - CAS PARTICULIERS		
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant	
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 31/12/2023

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2023

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination		SAS 3 EMPREINTES	
Complément de dénomination			
N° SIREN		789301553	
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie	462 AVENUE MARC SEGUIN	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	07000 PRIVAS	
Référence d'obligation fiscale		IS1	Code activité NAF 6201Z
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale		BI Catégorie fiscale BIC	
Régime fiscal		RS régime réel simplifié	
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)		IS Impôt sur les sociétés	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N		01/01/2023	
Date de clôture de l'exercice ou période N		31/12/2023	
Durée de l'exercice ou période N		12	
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		31/12/2022	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		12	
E - MONNAIE			
Code monnaie		EUR	

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2023

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2023

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2023

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2023

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2023

Identification de la société	
Désignation de la société	3 EMPREINTES
Numéro SIREN du principal établissement	789301553
Code NAF	6201Z
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	6 432
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	6 432
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	6 432

I. III - Bénéfices soumis au taux normal	(a. - c. - h. - i.)
---	----------------------------

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	(d. - j. - k.)
--	-----------------------